

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION N°2023\_43  
NETTOYAGE DU CHATEAU BAC ST MAUR  
A SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le devis proposé par la société PAQUET NETTOYAGE ;

**DECIDE**

- ARTICLE 1** : est abrogée la décision n°2023-40 portant sur le devis n°D-20230000069 pour un montant total de 8 280,00 € TTC ;
- ARTICLE 2** : est signé avec la société PAQUET NETTOYAGE sise 38 boulevard Carnot – 59000 LILLE, le devis d'un montant global de 5 460,00 € TTC ;
- ARTICLE 3** : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le - 6 AVR. 2023

DEC2023\_61

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ



**DGS**